



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-04-004

**Nombre de conseillers en
exercice : 14**

Présents : 11

Votants : 12

Date de la convocation :
04/04/2024

Date d'affichage :
04/04/2024

**OBJET : Affectation du
résultat de 2023 de la M57**

L'an deux mille vingt-quatre
le onze avril à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, BONNOT, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT,
URBAIN.

Excusée : Madame GUÉRU.

Absents : Messieurs BARRÉ, IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats antérieurs
reportés à savoir :

- en section de fonctionnement : 299 358.11 €
- en section d'investissement : 120 960.82 €

vu les résultats de l'exercice 2023 :

- en section de fonctionnement : 149 261.44 € + 13 754.25 € du
C.C.A.S.
- en section d'investissement : -167 255.61 €

vu les résultats cumulés :

- en section de fonctionnement : 462 374.00 €
- en section d'investissement : -46 294.79 €

vu l'état des restes à réaliser en dépenses : 15 741.46 €

vu l'état des restes à réaliser en recettes : 0.00 €

et après en avoir délibéré,

décide de répartir le résultat de fonctionnement comme suit : 400 337.75 € à
l'article 002 et 62 036.25 € à l'article 1068 et le déficit d'investissement, soit :
46 294.79 € à l'article 001.

Fait à Nançay, le 12 avril 2024

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 12 avril 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :